

## SKI ALPIN

Simoncelli succède à Alberto Tomba

Page B 4



## CULTURE

Le Che et le photographe

Page B 8

## LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

## FONDS D'INVESTISSEMENT



Michel Marcoux

## Le père Noël n'existe pas

« Un placement rentable et sécuritaire », voilà la demande quasiment incessante de l'investisseur. Une demande raisonnable? Oui et non, tout dépend de la compréhension que nous avons de la rentabilité et de la sécurité. Dans un monde idéal, nous pourrions acquiescer un produit financier qui battrait les différents indices boursiers tout en procurant des garanties à toute épreuve quant au capital et aux gains. La pratique commande quelques nuances.

La sécurité de votre capital est une notion très élastique. En effet, il faut distinguer le risque de capital qui survient au moment d'une faillite par exemple et le risque d'une diminution de la valeur de votre capital investi.

Dans la pratique, les seuls produits comportant une garantie de capital et de gain se limitent aux obligations émises par les différents gouvernements. Les institutions financières offrent également des certificats de dépôt garantis, mais pour un maximum n'excédant pas 60 000 \$ par client, par institution. Dans ce dernier cas, en raison de la solidité du système bancaire canadien, le risque est limité et extrêmement faible: dépasser ce maximum n'est pas très risqué.

## À l'étranger

Vous pourriez aussi vous procurer des obligations de gouvernements étrangers dont les taux de rendement excèdent ceux qui sont offerts par nos différents gouvernements et institutions. Vous devez cependant exercer votre prudence quant au choix de l'obligation et aux fluctuations du taux de change.

Un exemple: la dette de l'Irak. Elle ne vaut sûrement pas très cher sur le marché, et, pour l'investisseur, elle n'offre pas un grand intérêt. Quant aux fluctuations du taux de change, il faut savoir que les obligations étrangères sont généralement libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien, d'où le risque. C'est donc souvent à proscrire. Aussi, malgré leur faible rendement, les obligations canadiennes et provinciales restent des produits intéressants, surtout en ce qui concerne les garanties offertes. Si vous maintenez votre décision d'investir dans les obligations de gouvernements étrangers, allez-y à petites doses et, idéalement, dans le cadre d'un fonds d'obligations étrangères.

Il reste une catégorie qui rapporte un peu plus que les obligations gouvernementales canadiennes: les obligations d'entreprises. En effet, de nombreuses entreprises utilisent les marchés financiers pour écouler des obligations qu'elles émettent, au lieu d'emprunter comme un simple citoyen auprès d'une institution financière. Les rendements offerts par de telles obligations sont évidemment plus élevés que ceux des obligations émises par un gouvernement canadien, mais le risque associé est plus élevé et varie énormément d'une firme à l'autre. GM n'a évidemment pas la même cote de crédit que Bombardier. Pas évident pour le non-initié de se retrouver dans cet univers. Les fonds d'obligations à haut rendement peuvent s'avérer très intéressants: les gestionnaires de tels fonds sont nettement mieux habilités que vous et moi pour analyser les avantages et inconvénients.

## Les rendements

La différence de rendement entre ces types de produits varie beaucoup. Au cours des 12 derniers mois, au 30 novembre, le rendement moyen des fonds d'obligations à rendements élevés a été de 12,4 %, alors que les fonds d'obligations canadiennes ont affiché un rendement moyen de 5,4 %. À long terme, par contre, la différence entre les deux catégories n'est pas significative.

Cependant, dans le cas des obligations à rendements élevés, les risques sont multiples: pensons à Air Canada, à Eaton et à Chrysler au début des années 80. Le risque de crédit est une notion simple, mais non simpliste: un bon fonds et une bonne équipe de gestionnaires demeurent la solution de rechange.

Les produits sécuritaires à 100 % existent bien, mais le rendement qu'ils procurent à l'investisseur est souvent faible. Les produits à hauts rendements intéressants existent aussi, mais si vous demandez à un intermédiaire de prendre le risque pour vous, il y a un coût que vous devrez assumer. La répartition de vos actifs représente encore l'unique solution au monde «presque» idéale. Les vendeurs de rêve, ne leur confiez surtout pas vos épargnes. Cessez de croire au père Noël, du moins pour votre portefeuille.

questions@avantages.com

L'auteur est conseiller en placement et président d'Avantages Services Financiers, une société indépendante spécialisée dans le courtage de fonds communs de placement et dans la gestion privée.

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

## Nouveau milliardaire

Le Groupe financier Norshield se classe désormais dans le top 25 des gestionnaires de fonds de fonds

Vingt ans et un milliard de dollars d'actif sous gestion plus tard, le Groupe financier Norshield est devenu un incontournable dans cette jeune industrie des fonds alternatifs. Spécialiste de l'ingénierie financière, le groupe montréalais se classe désormais dans le top 25 au niveau mondial des gestionnaires de fonds de fonds de couverture, parmi les dix premiers à l'échelon canadien, dans un marché laissant miroiter un taux de croissance de 20 % par année.

« Moins d'une cinquantaine de gestionnaires de fonds de fonds ont atteint cette marque du milliard, a renchéri John Xanthoudakis, fondateur et chef de la direction de Norshield. L'obtention du premier milliard est très significative parce que nous sommes dans une industrie extrêmement spécialisée. » Il chiffre la taille planétaire de l'industrie des fonds de couverture (« hedge funds ») à quelque 700 milliards \$US, soit à peine 5 % de l'ensemble du marché boursier. « C'est, malgré tout, un gros marché, qui se situe aux trois quarts à l'extérieur des États-Unis. »

Quelque 5000 gestionnaires de fonds, et 1000 gestionnaires de fonds de fonds, s'y activent. On estime qu'entre 400 et 500 nouveaux gestionnaires de « hedge funds » font leur apparition sur ce marché chaque année. Que le tiers d'entre eux disparaissent après quelques années seulement et que la très grande majorité ont moins de 100 millions de dollars d'actif sous gestion. Un marché spécialisé, donc, mais très fragmenté, qui vient expliquer la montée en puissance de ces gestionnaires de fonds de fonds, soit de ceux qui s'activent à concevoir un portefeuille offrant une combinaison de ces différentes approches.

## Le marché canadien

Au Canada, John Xanthoudakis estime à 15 milliards la taille du marché, soit 10 milliards provenant des investisseurs institutionnels et cinq milliards du marché de détail. Dans ce dernier segment, Norshield table sur la présence de grands joueurs tels la Financière Banque Nationale et Desjardins sécurité financière qui, toutes trois, ont contribué à démocratiser ce produit. Car, historiquement, ces fonds de couverture ont toujours eu une image spéculative et ils s'adressaient essentiellement aux investisseurs institutionnels et aux grandes fortunes. Mais il y a eu un virage détaillé à la fin des années 1990. Depuis, ces véhicules conçus pour s'alimenter à même la volatilité et l'incertitude sont accessibles aux petits portefeuilles.

« L'industrie affiche un taux de croissance de 20 % par année », a renchéri le fondateur de cette équipe abritant une cinquantaine de spécialistes répartis entre le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. Et, question d'illustrer davantage le potentiel offert par les fonds alternatifs, le spécialiste rappelle qu'il est généralement recommandé que ce type de fonds occupe une place représentant entre 6 et 16 % des portefeuilles. Avec un actif sous gestion oscillant autour des 425 milliards dans les fonds d'investissement au Canada, « une part de 10 % nous amène à un marché de 40 à 50 milliards. Et cela, c'est pour le marché de détail. C'est tout dire de l'espace que nous pouvons occuper. »

Conçus autour d'un objectif de protection du capital, les fonds de couverture s'inspirent de stratégies parfois audacieuses — s'inspirant essentiellement des arbitrages, des jeux d'écart ou de ventes à découvert — pour bénéficier des déséquilibres et des imperfections du marché. Partant du principe de minimisation du risque, le gestionnaire tente ainsi d'obtenir un équilibre comprenant le risque généralement associé au placement obligataire et la performance, supérieure, affichée par un indice boursier de référence.

Un gestionnaire de fonds de fonds de couverture, pour sa part, procédera à une recherche, à une vérifi-



SOURCE NORSHIELD

John Xanthoudakis, fondateur et chef de la direction de Norshield: « Moins d'une cinquantaine de gestionnaires de fonds de fonds ont atteint cette marque du milliard. »

cation diligente et à une sélection de ces stratégies basées sur des arbitrages spécifiques ou exploitant un risque particulier, de manière à établir une combinaison visant à minimiser davantage, voire à annuler, le risque de perte du capital.

Quant au rendement, qui devient en quelque sorte un corollaire ou une résultante, il se nourrit de la volatilité des cours. Ainsi, plus ça va mal, plus il y a de la volatilité et plus les fonds de couverture sont, potentiellement, performants. En revanche, ces fonds prennent le plus de risques lorsque le marché est stagnant ou fait du surplace. Selon les simulations et l'expérience passée, leur performance est soit neutre, soit à la hausse au cours des phases de correction. Et légèrement inférieure, en moyenne, à l'indice de référence lors d'une phase haussière.

« Ces véhicules ont livré la marchandise », a souligné John Xanthoudakis. Chez Norshield, on s'enorgueillit d'avoir « invariablement généré des rendements supérieurs ajustés au risque » pour les clients et, en particulier, d'avoir « généré des rendements supérieurs à ceux des marchés durant les nombreuses récessions et crises financières ». En fait, depuis 1990-91, Norshield est parvenu à doubler l'indice de référence HFRI fonds de fonds pour le segment institutionnel et à faire 60 % de plus dans le segment détail.

Mais, avec une vision plus large, « dans des conditions difficiles, la plupart des fonds alternatifs ont bien fait. Ce fut le cas au cours des trois années de correction boursière de 2000-02. Ils ont fait leur travail, soit celui de protéger le capital », a précisé le chef de la direction de Norshield. D'avril 1991 à septembre 2003, l'indice HFRI a offert un

rendement annuel de 10,8 %, par rapport à 11,7 % pour l'indice S&P 500, soit une performance comparable mais avec un indice de volatilité deux fois moindre. Et, à l'exception de la période août 1998-août 1999 et décembre 2002-mai 2003, l'indice HFRI a connu peu de phases baissières depuis 1991. Cet indice de référence a, notamment, évité la longue glissade de l'indice S&P 500 survenue entre août 2000 et mars 2003.

## La volatilité

Du même souffle, John Xanthoudakis répond aux détracteurs reprochant à ces véhicules de contribuer à l'accroissement de la volatilité inhérente du marché. « Au contraire, dans nombre de situations, ils contribuent plutôt à stabiliser le marché ou à atténuer les mouvements. À titre d'illustration, ce fut le cas au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. En étant alors des acheteurs nets, les fonds alternatifs ont apporté leur support aux cours. »

Pour les gestionnaires de fonds de fonds tel Norshield, la façon de faire, qui devient un art, consiste à exploiter les occasions tout en protégeant le capital, et ce, sans égard à l'environnement du marché. « Tel un rayon X, le modèle appliqué ne tente pas de prévoir les cours futurs. Il indique plutôt si l'environnement présent est favorable ou non aux titres. Dans le cas des actions, le modèle se limite à émettre des signaux d'entrée ou de sortie », peut-on lire dans le *Montreal Business Magazine*.

Dans ce contexte, « nous sommes optimistes pour 2004, quoique la performance du marché boursier devrait être moins forte que cette année. Mais, pour 2005 et 2006, ce sera une autre histoire », s'est contenté d'avancer John Xanthoudakis.



À partir du 30 mars 2004

## Bourse: les ACVM imposent un nouveau cadre réglementaire

LE DEVOIR  
PRESSE CANADIENNE

À compter du 30 mars, les entreprises cotées en Bourse seront régies par un nouveau cadre législatif et réglementaire, a annoncé vendredi dernier l'organisme regroupant les 13 autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

La mesure crée un cadre « uniforme » à l'échelle du Canada pour les sociétés ouvertes (cotées), indique un communiqué, en précisant leurs « obligations d'information continue » envers le public investisseur. Ces obligations régissent la « notice annuelle, les rapports de gestion, les déclarations de changement important, les déclarations d'acquisition d'entreprise et la rémunération » des dirigeants.

Le nouveau règlement « émoigne d'un effort concerté de tous les membres des ACVM » concernant la communication de l'information des entreprises qui sont émettrices assujetties dans plusieurs provinces et territoires, souligne M. Stephen Sibold, président d'ACVM.

Ainsi, elles « n'auront plus à remplir différentes obligations » dans les différents territoires où elles « déposent des documents »; la mesure « jette également les bases d'un régime d'information intégré », lit-on.

Les 10 provinces et les trois territoires devraient, d'ici le 30 mars, tous entériner le nouveau cadre réglementaire, a indiqué une porte-parole de la Commission des valeurs mobilières du Québec, membre d'ACVM.

Le règlement « permettra aux investisseurs des marchés primaire et secondaire de recevoir une information plus homogène », poursuit M. Sibold, et incitera les autorités à adopter une démarche commune pour examiner les documents d'information continue.

Jeudi dernier, dans une autre mesure de protection du public investisseur, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé un nouveau règlement sur les « rémunérations à base d'actions », notamment les options sur actions consenties aux dirigeants de société, qui seront passées à la dépense à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## EN BREF

## Un acquéreur pour Teraxis

(Le Devoir) — Le cabinet de conseils financiers Capital Teraxis, qui se cherche un reprenneur depuis que la Caisse de dépôt a annoncé vouloir se retirer du capital-actions, a annoncé vendredi que Norbourg Gestion d'actifs s'est portée acquéreur de la totalité des actions en circulation de Fonds Evolution, une filiale à part entière de Teraxis. Formée en 1998, Norbourg est un conseiller en valeurs de plein exercice intégré qui compte huit fonds communs de placement. De plus, on retrouve dans le Groupe Norbourg un réseau de distribution de produits financiers. Fondée en 1995, Evolution est, pour sa part, une société de gestion de fonds offerts par l'entremise d'intermédiaires. « Il est important qu'Evolution soit acquise par une société québécoise », a déclaré Michel Fragasso, président de Capital Teraxis.

## CGI achète des actions de Nexlink

(PC) — La direction du fournisseur de solutions informatiques Nexlink a annoncé vendredi dernier une émission d'actions de 7,3 millions de dollars, dont 2,3 millions par le Groupe CGI, qui maintient ainsi sa participation dans Nexlink à 32 %. CGI a accepté d'acquiescer 505 072 actions de Nexlink au prix de 4,60 \$ l'unité. Nexlink et CGI sont des partenaires depuis sept ans. Un groupe d'investisseurs institutionnels canadiens a mis la main sur les 1,087 million de nouvelles actions, également au prix de 4,60 \$, qui n'ont pas été achetées par CGI.





LE DEVOIR

# LES SPORTS

BIATHLON

## Raphaël Poirée triomphe en Slovaquie

ASSOCIATED PRESS

Brezno-Osrblie, Slovaquie — Raphaël Poirée a remporté, hier, la poursuite de 12,5 kilomètres de Brezno-Osrblie et signé sa deuxième victoire en quatre jours dans la Coupe du monde de biathlon, tandis que sa compatriote Sandrine Bailly s'est imposée dans la poursuite de 10 km, au lendemain de son succès dans le sprint de 7,5 km.

Dans cette station de la Slovaquie centrale, le Français, qui a manqué une cible, a devancé de 24,4 secondes l'Allemand Peter Sendel, qui lui aussi a commis une faute au tir. Jeudi, Poirée avait déjà remporté le 20 kilomètres individuel.

Le favori slovaque Pavol Hurajt a pris la troisième place hier, à 28,1 secondes, après un tir parfait. Le Norvégien Ole-Einar Bjoerndalen, quatre fois champion olympique, n'a pas participé à cette épreuve. Au classement général de la Coupe du monde, le Russe Sergei Rozkhov est en tête avec 248

points, contre 233 à Poirée. Le Norvégien Halvard Hanevold est troisième avec 229 points.

Un peu plus tard, Bailly remportait la poursuite de 10 km en 29 m 21 s 03 secondes. La Russe Olga Pyleva s'est classée deuxième, à 27,7 secondes, devant l'Allemande Katrin Apel, battue de 36,0 secondes. Les trois premières ont toutes manqué une cible.

Bailly avait déjà remporté le sprint de 7,5 km disputé samedi. Au classement général de la Coupe du monde, Bailly occupe désormais la première place, avec 243 points, devant l'Allemande Martina Glagow (232 points) et la Norvégienne Liv Grete Poirée, l'épouse de Raphaël, troisième avec 221 points.

Avec les meilleures performances en carrière cette fin de semaine, la Canadienne Zina Kocher, de Canmore, en Alberta, a obtenu la 25<sup>e</sup> position parmi 60 concurrentes, trois minutes derrière la gagnante et avec deux cibles ratées.

EN BREF

### J.-J. Anderson ne peut se qualifier pour la finale

Stoneham (PC) — Les Suisses ont dominé l'étape de la Coupe du monde de Stoneham en slalom parallèle géant, hier, alors qu'Ursula Bruhn l'a emporté chez les femmes et Urs Eisel chez les hommes. La journée a été décevante pour les Canadiens, six d'entre eux glissant hors du parcours, très

glacé, à leur deuxième manche de qualification. Parmi ceux-ci, on retrouvait le Québécois Jasey-Jay Anderson, qui avait remporté deux médailles de bronze plus tôt cette saison. L'athlète de Mont-Tremblant a ainsi raté le tableau principal pour la première fois cette saison. C'est François Boivin qui a été le meilleur Canadien avec une 23<sup>e</sup> place, devant Anderson (24<sup>e</sup>) et Jérôme Sylvestre (25<sup>e</sup>). Avant de commettre son erreur, Anderson semblait pourtant en voie de se qualifier pour la finale.

Slalom géant d'Alta Badia

## Simoncelli succède à Alberto Tomba

ASSOCIATED PRESS

PRESSE CANADIENNE

Alta Badia, Italie (AP et PC) — Davide Simoncelli est devenu, hier, le premier Italien à remporter un slalom géant sur la piste Gran Risa depuis Alberto Tomba, vainqueur pour la dernière fois à Alta Badia en 1994.

Simoncelli avait déjà disputé deux courses à Alta Badia. La semaine dernière, il a fini deuxième derrière le Finlandais Kalle Palander, et l'an dernier il avait également pris la deuxième place derrière l'Américain Bode Miller.

Cette fois, il s'est imposé avec une avance impressionnante de 1,03 seconde, dans le temps combiné de 2 m 33, 90 secondes. Il s'agit de son premier succès en Coupe du monde.

Palander a pris la deuxième place devant Miller, vainqueur des deux premiers géants de la saison mais battu cette fois de 1,21 seconde.

Le Canadien Thomas Grandi a connu une autre bonne performance avec une sixième position. En revanche, Jean-Philippe Roy, François Bourque et Julien Cousineau ne se sont pas qualifiés pour la deuxième descente.

Tomba, reconverti en commentateur pour la télévision italienne, a immédiatement congratulé Simoncelli. La « Bomba » n'a pas non plus oublié de féliciter l'Italien Massimiliano Bardone, auteur d'une belle deuxième manche et finalement quatrième au classement.



Davide Simoncelli, visiblement heureux de sa première place lors du slalom géant d'Alta Badia.

« Il m'a dit de gagner d'autres courses, mais ce sera difficile car je ne suis pas Tomba », a déclaré Simoncelli.

Miller, en difficulté cette année dans les épreuves de vitesse mais présent dans les disciplines techniques, s'est satisfait de sa performance.

« Il m'arrive rarement de ne pas m'en faire après une défaite, a-t-il déclaré. Quand je skié terriblement mal ou lorsque quel'un skie phénoménalement bien. Aujourd'hui, Simoncelli a skié en deuxième manche comme je n'avais encore jamais vu personne le faire en

giant. Il est toujours resté fluide, a pris énormément de risques et a été très agressif ».

En dépit de sa 26<sup>e</sup> place, l'Autrichien Hermann Maier a conservé son avance en tête du classement général de la Coupe du monde. « Herminator » a semblé fatigué après ses deux bons résultats obtenus à Val Gardena vendredi et samedi dans les épreuves de vitesse.

Après une courte trêve de Noël, le circuit masculin de la Coupe du monde reprendra le week-end prochain avec la descente de Bormio.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est					
	G	P	NDP	BP	BC Pts
Toronto	19	6	3	94	78 47
Boston	13	8	4	83	83 38
Ottawa	15	10	3	97	67 36
Montréal	15	14	4	1 78	81 35
Buffalo	12	18	2	1 71	93 27

Section Atlantique

	G	P	NDP	BP	BC Pts
Philadelphie	18	4	3	96	66 47
New Jersey	18	6	7	0 78	50 43
N.Y. Rangers	12	13	5	2 84	82 31
N.Y. Islanders	13	15	2	1 85	83 29
Pittsburgh	8	17	4	3 69	117 23

Section Sud-Est

	G	P	NDP	BP	BC Pts
Atlanta	17	14	3	1 105	106 38
Tampa Bay	14	11	4	1 71	67 33
Caroline	10	12	8	2 60	73 30
Floride	11	15	7	1 71	89 30
Washington	10	19	3	1 86	103 24

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

	G	P	NDP	BP	BC Pts
Detroit	21	11	3	1 122	84 46
St. Louis	20	6	3	1 82	62 44
Nashville	15	12	2	8 76	79 34
Columbus	8	17	4	3 64	92 23
Chicago	7	17	6	3 61	95 23

Section Nord-Ouest

	G	P	NDP	BP	BC Pts
Vancouver	18	5	2	96	72 43
Calgary	17	9	2	3 76	64 39
Colorado	16	9	6	1 93	72 39
Minnesota	14	14	6	0 74	71 34
Edmonton	12	15	6	0 84	97 30

Section Pacifique

	G	P	NDP	BP	BC Pts
Los Angeles	16	11	3	3 91	79 38
San Jose	10	9	10	3 75	77 33
Dallas	14	16	4	0 67	76 32
Anaheim	11	12	4	5 68	84 31
Phoenix	10	11	10	1 80	95 31

Hier

N.Y. Islanders à Washington, 18h00  
 Philadelphie à Atlanta, 19h00  
 New Jersey à Chicago, 19h00  
 San Jose à Anaheim, 20h00

Téléphone: 985-3344  
 Télécopieur: 985-3340

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:  
[www.ledevoir.com/offres.html](http://www.ledevoir.com/offres.html)  
[www.ledevoir.com/avis.html](http://www.ledevoir.com/avis.html)

### AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

### APPEL D'OFFRES

SP-03-450

#### FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RELATIONS DE TRAVAIL POUR SUPPORTER LA VILLE

Ouverture : 9 janvier 2004

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis à cette fin.

On peut obtenir lesdits formulaires de même que les documents d'appels d'offres à compter du **lundi 22 décembre 2003** durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h30, en s'adressant au Service des approvisionnements, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Arrondissement de Boucherville, Québec, au (450) 463-7100, poste 2921, moyennant un dépôt non remboursable de **75,00 \$** (taxes incluses) pour **chaque** exemplaire. Ce paiement doit être effectué en **ARGENT COMPTANT** uniquement.

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés à compter de **mercredi 24 décembre** jusqu'au **4 janvier** inclusivement.

Chaque soumission doit être déposée au bureau des soumissions du Service des approvisionnements de la Ville de Longueuil, d'ici le **vendredi 9 janvier 2004 à 10h** (horodaté par le Service des approvisionnements), dans l'enveloppe préadressée fournie à cette fin. Le soumissionnaire doit obligatoirement inclure le bordereau de soumission dans l'enveloppe fournie à cet effet, scellée et identifiée au nom de son entreprise. Cette enveloppe devra être insérée dans l'enveloppe de retour.

Seul le nom des soumissionnaires ayant présenté une soumission sera mentionné publiquement à la clôture des soumissions à **10 h le vendredi 9 janvier 2004** à la Salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

L'analyse des soumissions est faite à l'aide du système d'évaluation prévu au présent document d'appel d'offres. Pour être retenue une soumission doit obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative.

Les enveloppes contenant les formulaires de bordereau de soumission des firmes retenues sont ouvertes par le comité d'évaluation. Les enveloppes de prix des soumissionnaires non retenus leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

L'octroi du contrat se fera à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement administratif supplémentaire concernant cette soumission, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Pierre Bruneau, au numéro (450) 463-7100, poste 2923.

Donné à Longueuil ce 22 décembre 2003.

Marie-Josée Salvail, Ing., M. Ing.  
 Chef de service, approvisionnements  
 Ville de Longueuil



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL No: 540-12-010743-037  
**COUR SUPÉRIEURE**  
 Chambre de la Famille  
**CLAUDETTE BICHARA**  
 Requérante

**RAOUF GENNAWI FARAG**  
 Intimé

**ORDONNANCE**  
 ORDRE est donné à **RAOUF GENNAWI FARAG** de comparaître au greffe du Palais de justice de Laval situé au 2800, boul. St-Martin Ouest, Laval, district de Laval, dans les quarante (40) jours de cette publication dans le journal "Le Devoir".

Une copie de la Requête introductive d'instance (déclaration en divorce) a été remise au greffe à son intention.  
 Laval, ce 15 déc. 2003  
 Francine Audette

**COUR SUPÉRIEURE**  
 CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-17-017910-038  
 DATE: **SOUS LA PRÉSENCE DU GREFFIER ADJOINT**

**AVIS PUBLIC**  
 Ville-Marie  
**Montréal**

**RÈGLEMENT**  
 À sa séance spéciale du 18 décembre 2003, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement CA-24-019 sur les tarifs qui entre en vigueur à la date du présent avis et prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ce documents peut être consulté aux bureaux Accès Ville-Marie situés au 5<sup>e</sup> étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UGAM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.  
 Montréal, le 22 décembre 2003  
 Susan Mc Kercher  
 Secrétaire d'arrondissement

**Avis public**  
**Montréal**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**  
 Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 15 décembre 2003, a adopté les règlements suivants :

**03-181** Règlement sur l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2310970

**03-182** Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue située sur le côté sud-est de la rue Oakwood, entre le boulevard Saint-Charles et la rue Paul-Brizeau

**03-183** Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1435182

**03-191** Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue Hermine située au nord de la rue Saint-Antoine Ouest

**03-194** Règlement modifiant le Règlement sur l'adoption d'un programme de crédit de taxes lié à l'implantation ou l'agrandissement d'établissements de haute technologie sur le territoire du Technoparc de l'ancienne ville de Saint-Laurent (1160-1)

**03-122** Règlement modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Saint-Laurent (1050)

**03-106** Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (C092 03386)

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour, à l'exception du règlement 03-194, qui prendra effet le jour de l'entrée en vigueur de la disposition législative modifiant l'article 250 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 22 décembre 2003  
 La greffière de la Ville,  
**M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc**

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de **Milred A. Donigan**, en son vivant domiciliée au 50, rue St-Patrice Est, Magog, survenu le 17 février 2001, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral le 12 novembre 2003, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé au 130, avenue de l'Épée à Outremont, ce 16 décembre 2003.  
 Me Judith Pinsonneault, avocate

**COUR SUPÉRIEURE**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-17-017910-038  
 DATE: **SOUS LA PRÉSENCE DU GREFFIER ADJOINT**

**NABIL TADROS; Demandeur**

**JOSEPH SAAB; Défendeur**

**NADIM TADROS; et**

**MARIE-CLAUDE TADROS; et**

**JEAN-CLAUDE SAMIR TADROS; et**

**RAGI TADROS; Mis en cause**

**ASSIGNATION**  
 (1) Ordre est donné à **RAGI TADROS** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, à la salle 1.120 dans les jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir;

(2) Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 29 janvier 2004, à 9 heures en salle 2.16 au Palais de Justice de Montréal;

(3) Une copie de la requête introductive d'instance ainsi que du nouvel avis de présentation ont été remis au greffe à l'intention de **RAGI TADROS**;

(4) Lieu: Montréal  
 10 décembre 2003  
 M. Pellerin  
 Greffier Adjoint

**AVIS AUX CRÉANCIERS**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **HARRY REMY ET EMILIE BAZILE**, résidant au 3594, Perras Saint-Hubert, Qc J3Y 7W1 et opérant un commerce au nom de Agence Soins Infirmités Plus, 5133, CHEMIN CHAMBLAY, ST-HUBERT, Qc.

AVIS est par les présentes donné que les débiteurs ci-haut mentionnés ont déposé une proposition, entre mes mains, le 3 décembre 2003, en vertu de la Loi sur la faillite, et à la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 décembre 2003 la proposition a été refusé.

**PHIL BELL**, COMPTABLE AGRÉÉ/SYNDIC 400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202, Montréal (Qc) H3A 1L4  
 Tél. : (514) 282-1407

**AVIS AUX CRÉANCIERS**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que la faillite de **BUREAU STOCK INC.**, corps politique, légalement constitué ayant son siège social et principal établissement commercial, au 168, Gincé, dans la ville de Montréal, province de Québec, H4N 2W6, est survenue le 10<sup>e</sup> jour de décembre 2003, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29<sup>e</sup> jour de décembre 2003, à 12 h 00, au bureau du Syndic, 98, rue Turgeon, suite 300, Ste-Thérèse (Qc).

**DATÉ À STE-THÉRÈSE**, ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2003  
**Éric Bisson, CA, CIRP**, syndic  
 Responsable de l'actif  
**ÉRIC BISSON & ASSOCIÉS INC.**  
 96, rue Turgeon, suite 300  
 Ste-Thérèse (Qc) J7E 3H9  
 Tél. : (450) 435-8011  
 Téléc. : (450) 435-5610

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE**  
 Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.  
**Publications du lundi:** Réservations avant 12 h 00 le vendredi  
**Publications du mardi:** Réservations avant 16 h 00 le vendredi  
 Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340  
 Sur Internet : [www.ledevoir.com/avis.html](http://www.ledevoir.com/avis.html) • [www.ledevoir.com/offres.html](http://www.ledevoir.com/offres.html)  
 Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

**AVIS PUBLICS**  
 HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES  
 Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2003 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2004.  
 Nos bureaux seront fermés ces mêmes jours.  
**RÉSERVATIONS ET MATÉRIEL**  
 Publications des mercredis 24 déc. et 31 déc. : les lundis précédents avant 16h  
 Publications des samedis 27 déc. et 3 janv. : les mardis précédents avant 11h  
 Publications des lundis 29 déc. et 5 janv. : les mardis précédents avant 16h  
 Publication des mardis 30 déc. et 6 janv. : les mercredis précédents avant 11h  
 Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

**Environnement Canada** **Environnement Canada**  
**Montréal**  
**Prévisions météo**  
 Aujourdh'hui Possibilité de brume verglaçante max 3  
 Ce soir Possibilité d'averses de neige min -1  
 Mardi Possibilité d'averses de neige max 2, min -1  
 Mercredi Plus verglaçante max 0, min -3  
 Jeudi Plus verglaçante max -2, min -4  
**La météo en un clin d'œil**  
 Hier Normales  
 Max. -7 -2,8  
 Min. -15 -10,3  
 Precip. 0.0 mm  
 Phases de la lune  
 12/23 12/30 1/7 1/18  
 Lever du soleil 7:33 Coucher du soleil 16:15 Indice UV -777  
 Station UV: 0-5-10-15-20-25-30-35-40-45-50-55-60-65-70-75-80-85-90-95-100  
 Description Fête Moyen Évén. Ciel  
**Canada**  
 St. John's ☁ -1/-4  
 Halifax ☁ 2/-4  
 Ottawa ☁ 4/-4  
 Toronto ☁ 5/0  
 Winnipeg ☁ -1/-2  
 Edmonton ☁ -3/-10  
 Regina ☁ 0/-9  
 Vancouver ☁ 9/4  
 Whitehorse ☁ 2/2  
 Yellowknife ☁ -7/-12  
**Le monde**  
 New York ☁ 9/-1  
 Chicago ☁ 3/1  
 Atlanta ☁ 15/-6  
 Miami ☁ 25/15  
 Los Angeles ☁ 22/10  
 Rio de Janeiro ☁ 32/23  
 Amsterdam ☁ 5/2  
 Moscou ☁ 1/-2  
 Tokyo ☁ 13/2  
 Sydney ☁ 29/20  
 Parlez directement avec un prévisionniste  
**Météo Conseil**  
 1-900-565-4455  
 Frais applicables  
 Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL  
**www.meteo.ec.gc.ca**  
 La météo canadienne sur le Web



ÉTHIQUE ET RELIGIONS

Tribunal islamique à Toronto

Quand la charia cause des frissons au Canada

Il a été relativement facile au Canada de trancher la question du foulard islamique. La tolérance y serait-elle plus grande qu'en France? S'il faut en croire un récent sondage sur l'immigration, baromètre par excellence de l'ouverture, la méfiance persiste ici autant que là-bas. Alors? Si les gens de foi musulmane y étaient aussi nombreux qu'en France — où ils comptent pour près d'un dixième de la population — le malaise, estiment certains, ne serait pas moindre que là-bas.



Jean-Claude Leclerc

A vrai dire, les appréhensions à l'égard de l'islam n'ont pas attendu le nombre pour se manifester. Aux images spectaculaires de la violence imputée à cette religion se sont ajoutées, aux yeux du public, les servitudes imposées aux femmes par les intégristes. Même au Canada, il ne manque pas d'occasions pour éveiller la suspicion. La dernière nous vient de l'Ontario, où un groupe entend former un tribunal islamique pour trancher des litiges d'ordre familial.

Les promoteurs de cette justice religieuse se sont empressés de dire que leur tribunal respecterait les lois du pays. Mais la nouvelle qu'une telle cour pourrait bientôt appliquer la charia au Canada n'a pas manqué de causer quelques frissons. Bien sûr, nul ne pense qu'on verra sous peu une lapidation à Toronto. Mais la seule idée d'une intrusion semblable dans le régime juridique du pays suffit à soulever la controverse.

Pourtant, les groupes religieux ne sont pas les seuls à régir leurs rapports et à régler leurs différends selon des conceptions qui leur sont particulières. De nombreuses autres associations le font pour leurs activités propres. Le code du travail, par exemple, ne laisse-t-il pas aux syndicats et aux entreprises une grande liberté dans l'aménagement de leurs intérêts? Ce milieu pratique même un droit collectif qui prévient d'échapper à certains principes communs.

Pourquoi alors faire une différence pour la communauté musulmane?

Le problème qu'on redoute dans ce cas tient d'abord, non sans raison, aux prescriptions archaïques qui subsistent dans la charia. Des juristes, il est vrai, se font fort de faire évoluer ce droit, et l'islam est capable de changement autant que d'autres religions (le pape Jean-Paul II s'est élevé ces dernières années contre des condamnations à mort, une peine pourtant inscrite autrefois dans la législation de l'État du Vatican). Par contre, tout un courant prend encore à la lettre les règles traditionnelles du droit islamique.

Certaines dispositions désuètes ne vont guère durer dans ce pays-ci, où l'égalité fait partie de la loi fondamentale, sinon tout à fait encore des mœurs. Ainsi, le sort réservé aux musulmanes en cas de divorce ou d'héritage n'y sera pas longtemps toléré. Des coutumes, peut-être justifiées à l'origine, sont aujourd'hui, dans une société et une époque tout autres, inéquitables. Du reste, certaines affaires familiales, comme la garde des enfants, sont déjà tranchées par les tribunaux ordinaires. Un contrat à l'encontre serait frappé de nullité.

Perte de temps et d'argent

Pour celui qui l'a proposée, l'avocat Syed Mumtaz Ali, une cour islamique aurait l'avantage d'offrir un service aux membres de cette communauté et de leur éviter les pertes de temps et d'argent qu'ils subissent en recourant aux tribunaux actuels. L'argument ne manque pas de poids. On pourrait ajouter que les procédures établies sont trop souvent inexécutoires pour le commun des mortels, encore plus pour qui y est étranger.

Toutefois, il n'est pas assuré qu'une instance religieuse serait moins dispendieuse. Déjà, des communautés immigrantes ne manquent pas d'intermédiaires, dont certains ne se font pas scrupules d'exiger le gros prix pour des services dont la valeur ou

la légalité sont parfois douteuses. Les familles musulmanes sont-elles à l'abri de ce genre d'exploitation? Sans institutions crédibles, aucun groupe n'y échappe. Or, l'islam n'a pas au Canada une institution apte à accréditer les imams de qui on attend conseil et justice.

L'Islamic Institute of Civil Justice créé en Ontario prétend choisir et former de futurs arbitres versés en droit musulman autant qu'en droit canadien. Il compte déjà une cinquantaine de membres, dit-on, dont une dizaine de femmes. Mais les activités qu'il se propose d'exercer ne s'en tiennent pas à des services juridiques. On espère ouvrir des refuges pour hommes et femmes violentés, des cliniques de santé mentale, des bibliothèques et d'autres centres de ressources.

Ces dernières activités, outre qu'elles semblent peu compatibles avec une mission judiciaire, évoquent un peu trop la stratégie d'infiltration des groupes islamistes pour qu'elles n'éveillent pas de soupçons.

Mais surtout, elles n'auraient pas seulement pour effet d'aider des gens en difficulté (ce qui est louable), elles risqueraient aussi de les garder en marge de la société (ce qui est plus contestable).

D'aucuns s'inquiètent que, en matière de règles sociales, des musulmans obéissent à la «loi divine» plutôt qu'à la loi du pays où ils vivent. Cette inquiétude paraît mal fondée.

Du reste, dans plus d'une religion, mieux vaut obéir à sa conscience qu'aux ordres du pouvoir en place. Il n'y a guère là de quoi s'émouvoir, en particulier dans ce pays qui connaît toujours maintes allégeances plus ou moins conflictuelles.

Plus problématique est la venue de prédicateurs dont les doctrines sont de nature à faire régresser des droits chèrement acquis. À ce chapitre, un tribunal est moins dangereux qu'une école ou une mosquée dont le personnel est choisi et rétribué par des autorités étrangères souvent rétrogrades. Car il faut bien voir que le conflit principal n'est pas entre l'islam et d'autres confessions, mais d'abord à

l'intérieur même de cette religion.

En dernière analyse, l'enjeu le plus important porte sur la liberté des personnes. Nul n'a à rester captif de sa communauté, quelle qu'elle soit. Les communautés, il est vrai, apportent à leurs membres un sentiment d'appartenance et une vision de la vie qui méritent le respect. Mais il leur arrive aussi d'imposer des contraintes qui seront parfois abusives ou carrément injustes. Aucune démocratie ne peut en être complice.

Déjà, les religions entretiennent de graves préjugés, comme on l'a constaté récemment au Canada à l'occasion du débat sur le mariage. Ces préjugés ont une incidence considérable sur le statut et les droits des individus. Et les groupes religieux eux-mêmes ne sont pas exempts de pouvoirs excessifs. Pour atténuer ces craintes, on compare le futur prétoire islamique aux «tribunaux» particuliers dont bénéficieraient déjà les communautés juives ou amérindiennes d'ici.

La comparaison est trompeuse. En réalité, les justiciables juifs et autochtones sont plutôt heureux de pouvoir compter, au Canada, sur des tribunaux qui ne sont pas totalement dominés par des gens de leur communauté. Les musulmans n'aspirent certainement pas à une justice moindre.

Par contre, l'islam n'est pas un univers monolithique. Il s'est répandu en se diversifiant dans différentes cultures. L'intégrisme n'en est qu'une version. Là comme ailleurs, les femmes aussi ont entrepris de secouer le joug. Dans un pays d'immigration comme le Canada, elles viennent d'horizons divers: leur dialogue commence à stimuler la réflexion critique. C'est le cas à Toronto. D'autres villes d'immigration suivront sans doute.

Bref, l'islam influence déjà la démocratie canadienne, mais l'inverse va aussi se produire inévitablement. Faut-il s'en plaindre?

redaction@ledevoir.com
Jean-Claude Leclerc enseigne le journalisme à l'Université de Montréal.

Un cardinal français sonne l'alarme

L'antisémitisme est de retour en Europe

Cité du Vatican (AFP) — L'antisémitisme est de retour en Europe, et «ne pas le reconnaître est une manière inconsciente de l'accepter», a estimé M<sup>r</sup> Roger Etchegaray, cardinal français, dans une entrevue parue dimanche.

«On ne peut pas le nier, il y a un retour de l'antisémitisme dans notre vieille Europe, où il s'était développé au fil des siècles. Ne pas le reconnaître, ne pas l'appeler par son nom est une manière inconsciente de l'accepter», a déclaré M<sup>r</sup> Etchegaray, ancien archevêque de Marseille (sud de la France), au quotidien italien La Stampa.

«Ses contours sont vagues et ne se réduisent pas au conflit israélo-palestinien: bien que l'antisémitisme ait été fermement condamné par l'Église lors du concile de Vatican II, les mentalités collectives qui s'en nourrissent sont trop lentes à changer», a ajouté le cardinal qui, à 80 ans passés, reste l'homme des missions difficiles du pape à l'étranger.

«Le chemin qui mène à Auschwitz est toujours devant nous et commence par de petites défaillances, averti le prélat. Nous devons donner une preuve de vigilance constante et de franche solidarité avec les communautés juives», a-t-il souhaité.

Le pape recommande un Noël loin du bruit

Cité du Vatican (AFP) — Le pape Jean Paul II a recommandé hier de célébrer Noël loin du bruit et de la confusion, durant sa prière de l'Angelus récitée à la fenêtre de ses appartements devant une foule de pèlerins.

«Noël approche et, tandis que l'on met la dernière main à la crèche et à l'arbre de Noël, présents aussi ici sur la place Saint-Pierre, il faut disposer son esprit à vivre intensément ce grand mystère de la foi», a dit le pape, en allusion au sapin de 27 mètres et à la crèche décorant la célèbre place.

«Marie, la mère par excellence,

nous aide à comprendre les mots clés du mystère de la naissance de son fils divin: humilité, silence, étonnement, joie. Elle nous indique la valeur du silence et l'éclat du chant des anges et des vagissements de l'enfant, sans les étouffer dans le bruit et la confusion. Avec elle, nous nous arrêterons devant la crèche, plein d'étonnement intime, en goûtant la joie simple et pure que l'enfant apporte à l'humanité», a ajouté Jean Paul II.

Le souverain pontife, 83 ans, a lu sa prière d'une voix relativement claire, malgré l'âge et la maladie, notamment le Parkinson, qui rend son élocution difficile.

Le nouveau patriarche chaldéen appelle à l'unité des Irakiens

«Nous prions Dieu pour qu'Il l'aide à conduire sa barque, en ces temps difficiles, vers les rivages de la paix»

IAN TIMBERLAKE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — M<sup>r</sup> Emmanuel-Karim Delly a inauguré hier son patriarcat chaldéen par un appel à l'unité de tous les Irakiens, au moment où la minorité chrétienne craint de faire les frais de la montée en puissance des musulmans depuis la chute du régime de Saddam Hussein.

M<sup>r</sup> Emmanuel-Karim Delly a lancé cet appel lors de la cérémonie de son intronisation à l'église Saint-Joseph à Karrada, dans le centre de Bagdad, en présence d'une foule de 300 personnes, dont des officiels et des dignitaires religieux sunnites et chiïtes.

La police irakienne était présente en force autour de l'église. Des policiers armés ont été placés sur les toits autour et les fidèles ont été soumis à des fouilles corporelles à leur entrée dans l'édifice religieux.

«Tout l'Irak est notre patrie. L'Irak est pour nous tous, du sud jusqu'au nord», a lancé le patriarche à l'intention des Irakiens de toutes confessions.

Clivages

Des clivages ont commencé à paraître au grand jour depuis la chute de l'ancien régime, longuement laïcisant, de Saddam Hussein, lui-même de confession sunnite et qui a toujours pro-

tégé la minorité chrétienne, qui représente moins de 5 % de la population.

La montée en puissance des musulmans, notamment les chiïtes depuis avril, inquiète les chrétiens dont certains se plaignent d'attaques répétées contre les débits de boissons alcoolisées et de la volonté déclarée de certains chefs radicaux de cette communauté d'imposer un retour à des comportements sociaux conservateurs, en rupture avec ceux de l'Irak baassiste.

«Tout l'Irak est notre patrie. L'Irak est pour nous tous, du sud jusqu'au nord.»

«Nous formons tous une seule famille, la famille des Irakiens», a dit M<sup>r</sup> Delly, habillé d'une soutane rouge et blanche, avant de promettre de travailler ensemble avec les musulmans «dans toutes les conditions».

M<sup>r</sup> Ishlemon Wardouni, l'évêque qui assurait l'intérim au patriarcat de Bagdad, a souligné en introduction à la cérémonie que la désignation de M<sup>r</sup> Delly était intervenue au moment où le pays traversait «une situation épouvantable».

«Nous prions Dieu pour qu'Il l'aide à conduire sa barque, en ces temps difficiles, vers les rivages de la paix», a-t-il ajouté, appelant M<sup>r</sup> Delly à promouvoir l'unité entre les religions et un Irak démocratique et respectueux des droits de l'Homme.

La cérémonie a été conduite devant des fidèles recueillis. Le nouveau pa-

triarque a été conduit à l'intérieur au cours d'une procession et au milieu de chants religieux en arabe et en chaldéen.

«Communio ecclésiastique»

M<sup>r</sup> Delly, 76 ans, qui était auxiliaire du diocèse irakien de Babylone des chaldéens (Bagdad), a été élu patriarche le 4 décembre lors d'un synode d'évêques, réuni au Vatican.

Le pape Jean-Paul II a accordé la «communio ecclésiastique» au nouveau patriarche, en prenant acte ainsi de son élection.

Les vingt-deux évêques chaldéens avaient été convoqués au Vatican par le pape les 2 et 3 décembre, n'ayant pas réussi à trouver un accord lors d'un premier synode réuni entre le 19 août et le 2 septembre à Bagdad, sur le choix d'un successeur au patriarche Raphaël Bidawid, décédé en juillet.

Les évêques chaldéens s'étaient alors tournés vers le pape, qui avait décidé la tenue d'un synode extraordinaire sous la présidence du cardinal Ignace Moussa Daoud, patriarche d'Antioche des Syriens et préfet de la congrégation pour les Églises orientales.

L'Église chaldéenne est une Église orientale liée à Rome, dont le patriarcat est à Bagdad.

Elle compte environ 700 000 fidèles en Irak et autant répartis dans de nombreux pays comme l'Iran, le Liban, l'Égypte, la Syrie, l'Inde, les États-Unis, le Canada, la France et l'Australie.

À LA TÉLÉVISION

Table with columns for channels (CANAL), times (18h00, 19h00, etc.), and program titles (Cinéma / POULETS EN FUITE, Le Téléjournal/Le Point, etc.).

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon

POULETS EN FUITE

Un film d'animation remarquable (version française de Chicken Run). Parfait pour commencer votre semaine de congé, d'autant plus qu'il sera suivi de Shrek, autre superfilm d'animation où les adultes apprécient le deuxième degré et les enfants l'humour et la drôlerie. Radio-Canada, 18h30

GRANDS REPORTAGES

Un documentaire du National Geographic sur l'univers de Tolkien et du Seigneur des anneaux. Sûrement à voir pour les fans de l'œuvre. RDI, 20h

JEUX DE SOCIÉTÉ

Document sur la résilience, un phénomène maintenant étudié par des chercheurs qui veut que des enfants ayant enduré de grandes horreurs deviennent des adultes épanouis. Canal Vie, 21h

VIENS VOIR LES COMÉDIENS

Benolt Brière est invité (reprise de l'émission de samedi dernier). Artu, 23h

LE DEVOIR

## CONVERGENCE

MÉDIA



Paul Cauchon

## Dessiner pour combattre

Art Spiegelman est un Américain déchiré: traumatisé par les attentats du 11 septembre 2001, il est tout autant par le nouvel «aplentrisme» des médias devant l'administration Bush.

Maintenant dans la cinquantaine, Spiegelman est né en Suède mais il est arrivé à New York enfant. Ses parents voulaient qu'il soit dentiste, mais il préférait nettement le magazine *Mad*, pilier de la culture populaire américaine, à l'état des gencives! Dessinateur professionnel dès l'âge de 16 ans, il se joint à la fin des années 60 au mouvement des *comics* underground alors florissant aux États-Unis.

Dans les années 70, il commence à travailler sur une bande dessinée stupéfiante, *Maus*, qui raconte le parcours de sa famille juive rescapée des camps nazis. L'œuvre est très forte et elle porte l'art de la bande dessinée à des sommets de profondeur et d'émotion. Le succès lui tombe dessus dans les années 80 avec la publication de *Maus*, alors qu'il dirigeait avec sa femme une revue plutôt underground, *Raw*, et il reçoit en 1992 pour *Maus* le prix Pulitzer, donné pour la première fois de son histoire à une bande dessinée.

Ebranlé par ce succès (*je refusais d'être transformé en je ne sais quel Elie Wiesel de la bande dessinée*), déclare-t-il, ce qui vous donne une idée de l'humour particulier du personnage), il accepte en 1993 de devenir collaborateur du prestigieux magazine *The New Yorker*. C'est cette expérience au *New Yorker* qu'il raconte dans *Bons baisers de New York*, un volume qui vient tout juste de paraître chez Flammarion, avec une préface de Paul Auster.

Fondé en 1925, *The New Yorker*, magazine de reportages, de critiques, de fictions et d'illustrations, était conçu pour flatter l'élite new-yorkaise et il a rapidement obtenu beaucoup de succès dans plusieurs grandes villes, où il intéressait les nouvelles classes aisées qui, justement, rêvaient de faire partie de l'élite intellectuelle de New York. Pour Spiegelman, le *New Yorker* est «un étalage à la mode de l'élégance, du raffinement et de l'épate». Pour Paul Auster, il a toujours «gardé un ton mêlant raffinement, distance et autosatisfaction». Bref, vaguement snob et de bon goût.

Spiegelman est engagé par la célèbre éditrice Tina Brown, Britannique déterminée qui adore les mondanités et le luxe et qui venait tout juste d'arriver au *New Yorker* après avoir relancé le *Vanity Fair* du même groupe de presse, Condé Nast.

Spiegelman ne passe pas exactement inaperçu, accumulant un nombre record de protestations de lecteurs pour ses couvertures-chocs et ses illustrations provocantes. Sa première couverture est publiée alors que la tension raciale entre noirs et juifs était à son comble dans un quartier de Brooklyn, et elle montre un juif hassidique embrassant à pleine bouche une belle noire. Spiegelman ne comprenait pas qu'on s'indigne

Dessin de Art Spiegelman

«du dessin de deux personnes en train de s'embrasser alors que la presse est noyée sous les représentations sadomasochistes...»

Pour commenter les actes racistes commis par la police, il publie le dessin d'un fic de New York s'exerçant dans un stand de tir sur des silhouettes de simples citoyens. Il commente l'affaire Clinton-Lewinsky en flanquant des micros sur la braguette du président. Au moment de la guerre contre l'Afghanistan, il dessine des bombardiers qui larguent des dindes de l'Action de Grâce sur des Afghans.

Après neuf ans de prises de position picturales qui déchaînent les passions, Spiegelman démissionne au début 2003 du *New Yorker* en guise de protestation contre le conformisme des médias sous l'ère Bush, dit-il.

Profondément traumatisé par le 11 septembre, et pour vrai puisque sa fille allait à l'école tout à côté des deux tours, qu'il a vu s'effondrer devant lui, il déclarait au *Courrier international* en septembre 2002 que l'utilisation que les médias font de l'événement «n'a rien à voir avec l'événement lui-même. On déshumanise le 11 septembre pour qu'il devienne exploitable, mais dans un sens qui conforte la situation qui avait justement rendu ces attaques possibles».

Dans une entrevue au *Corriere della Serra*, il confie qu'il se sent maintenant dans un «exil intérieur» aux États-Unis. L'élection controversée de Bush en 2000 est un véritable «coup d'État», écrit-il.

Ces derniers mois, Spiegelman s'est attaqué à un projet fou, celui de raconter «son» 11 septembre en bande dessinée. «C'est ma façon de restituer l'événement visuellement sans être pris dans la déférence médiatique», dit-il. Selon certaines planches publiées ces derniers mois dans le *Courrier international*, c'est assez costaud et surtout très critique envers l'actuel pouvoir à Washington. En cette veille de Noël, Spiegelman valait bien une chronique média, ne serait-ce que pour souligner qu'il existe une forme de résistance au conformisme ambiant dans les médias américains, mais que cette résistance peine à se faire entendre.

pcauchon@ledevoir.com

TECHNOLOGIE



## Échange de fichiers musicaux: imaginez!

MICHEL DUMAIS

Brian Robertson, le président de la CRIA, une association canadienne s'apparentant à la RIAA, a laissé entendre la semaine dernière qu'il pourrait poursuivre en justice des utilisateurs canadiens de réseau P2P qui partagent leurs fichiers musicaux MP3.

Estimant à 30 % les pertes subies par l'industrie du disque, Robertson ne cache aucunement son soutien aux dernières campagnes de peur de la RIAA. Pour le président de la CRIA, ces poursuites en justice ne sont que la suite logique d'une campagne de sensibilisation du grand public face au piratage de la musique.

Heureusement, il semble que l'ADISQ refuse pour l'instant d'entrer dans le jeu des poursuites. Sage décision. Citant le président de l'ADISQ, Yves-François Blanchet, le collègue Myles écrivait la semaine dernière qu'en raison de la situation de grande proximité culturelle entre le créateur et son public, «les consommateurs percevaient mal des poursuites en justice de la part de l'industrie et risqueraient d'en imputer la responsabilité à l'artiste».

Laissons toutefois de côté ces billevesées et essayons d'imaginer comment d'autres industries pourraient tenter «d'éduquer et de conscientiser» le public à la manière de la RIAA. À prendre avec humour et un martini.

Dans une poursuite qui fera assurément jurisprudence, Les Aliments Stouffette, le célèbre fabricant de repas minute congelés, assignent en justice Rosario Lambert et sa conjointe, Hélène Arcand, pour avoir partagé un repas «poulet à la cacciatore».

Selon l'acte d'accusation, Lambert aurait offert à sa conjointe quelques bouchées de son poulet. Or, selon la licence d'utilisation imprimée sur l'emballage, le «poulet à la cacciatore» Stouffette est préparé pour une seule et unique personne. De dire un porte-parole de l'entreprise: «Ces deux personnes ont clairement violé nos directives. Notre repas a été conçu pour une seule personne. Les deux accusés auraient clairement dû acheter notre repas familial au lieu de contrevenir à la loi en partageant une portion individuelle.»

Selon une étude rendue publique cette année, l'industrie de l'alimentation a accusé des pertes de 25 %

de son chiffre d'affaire en raison des personnes de petit appétit qui partagent leur repas.

Les éditions La Morue aux fraises viennent d'assigner en justice Hélène Morin, une ménagère de l'est de Montréal, pour avoir indûment partagé avec ses voisines plusieurs recettes issues du fameux livre *La morue, cette inconnue sur nos tables*.

De dire les éditeurs, Madame Morin aurait partagé une dizaine de recettes avec ses proches voisines, dont la fameuse recette de morue aux fraises (avec de la crème chantilly) qui aurait fait la fortune des éditions du même nom. Pierre Poisson, l'éditeur, commente ainsi la poursuite: «Hélène Morin, en partageant avec ses voisines nos recettes les plus fameuses, nous prive de revenus auxquels nous estimons avoir droit. De même, nous examinons fortement la possibilité de poursuivre en justice les voisines en question, certaines indications nous laissant croire qu'elles auraient voulu faire la même chose qu'Hélène Morin.»

En relifant nos meilleures recettes à ses amies, Hélène Morin envoie le message qu'il est permis de repiquer le contenu de nos livres. Nous estimons que les voisines auraient dû elles aussi acheter nos œuvres littéraires, et non pas se les partager.

La firme conseil américaine Joy of Cooking estime à 20 % les pertes des maisons d'édition œuvrant dans le livre culinaire. Selon cette firme, le partage de recettes entre amies est principalement responsable de ces pertes.

## Absurdité

Ce texte est largement inspiré d'une chronique publiée dans une édition récente du magazine américain *Fast Company*. Les noms des personnes, ainsi que les exemples décrits, sont totalement différents de ceux qui ont été écrits par le journaliste. Disons que j'ai emprunté l'idée, que j'ai bien aimée, pour décrire l'absurdité des poursuites de la RIAA et possiblement, celles de la CRIA. Bref, je partage l'idée. «So, sue me!»

PS: En passant, la reproduction de cet article par courriel afin d'amuser vos collègues est strictement interdite par la loi. Elle peut entraîner des poursuites auprès des instances nationales et internationales de protection de droit d'auteur. Ben quoi!

PPS: cette chronique n'est pas commanditée par le bonhomme sept heures.

## Une lecture essentielle

## Est-ce juste le disque qui ne tourne pas rond?

MICHEL DUMAIS

À l'heure où l'industrie du disque est la première victime de la numérisation des contenus, et celle du cinéma et de la vidéo semble être la prochaine cible du rouleau compresseur des réseaux d'échange P2P, la lecture du livre *Le Disque ne tourne pas rond*, un essai publié par le collègue de *La Presse* Alain Brunet, se veut essentielle pour quiconque s'intéresse de près ou de loin aux industries culturelles.

L'ouvrage d'Alain Brunet a le mérite (et l'intelligence) de faire, sans complaisance aucune, le constat brutal suivant: l'industrie du disque n'est que la première victime de l'ère numérique. Mis à part les arts vivants, les industries culturelles sont à la croisée des chemins. Elles auront à faire des choix déchirants: se réinventer pour s'adapter au monde numérique ou tout simplement laisser le consommateur lui dicter ses propres choix, quitte à mettre en danger sa survie.

Remarquablement bien documenté, avec moult statistiques et données qui, à elles seules, valent cent fois le prix du livre. Brunet, qui a travaillé six ans sur cet ouvrage, joue la carte de l'optimisme en déclarant que des solutions viendront. Mais, tout comme la majorité des analystes et des intervenants du milieu, l'auteur est bien en peine d'en dresser une liste. «C'est qu'il est encore impossible de prédire exactement quel sera le

modèle payant en ligne... la dématérialisation des œuvres continuera d'être un processus tumultueux et chaotique...»

## Vers un accès direct

Prophétique, il annonce ce que les gourous du monde numérique prêchent depuis plusieurs années, à savoir que le CD, le DVD et tous les autres supports matériels sont appelés un jour ou l'autre à disparaître, au profit de l'accès direct des produits culturels par le biais du réseau. Mais cette transition vers la dématérialisation des contenus ne se fera pas sans heurts.

Selon l'auteur, «ce que nous savons, cependant, c'est que nous nous dirigeons bon gré mal gré vers la promission d'un modèle économique fondé sur les droits plutôt que sur les revenus réalisés par la vente d'objets culturels».

Félicitons aussi Brunet d'avoir su porter un regard particulier sur l'industrie culturelle québécoise et mettre en perspective ses spécificités. Selon Alain Brunet, «les succès colossaux des nouvelles mégastars ont conduit nombre de producteurs à rajuster leur tir quant à leurs façons d'envisager l'internationalisation de leur produit. Non seulement les productions locales sont hautement considérées dans les plus puissants marchés non anglophones, mais même notre Céline a fait école chez les majors. On pourra bien accuser la chanteuse québécoise de s'être américanisée, elle n'en est pas moins devenue la plus

grande vendeuse de disques sur Terre grâce à la combinaison inédite de ses ventes de disques en anglais et en français».

Disons-le d'emblée, bien que l'ouvrage d'Alain Brunet ne tienne pas vraiment de la lecture légère au coin du feu, le style en est limpide et la lecture aisée. On reconnaît ici une œuvre écrite par un journaliste allumé et déterminé à aller au bout de son sujet, et non par un essayiste qui jette en vrac un rassemblement de réflexions.

Le résultat: un livre dense et passionnant. Une lecture obligatoire pour quiconque nage dans les eaux de l'industrie culturelle, et fortement recommandée aux jeunes branchés, nés en plein monde numérique; ceux-là mêmes qui deviendront demain les artisans de la culture.

Sachant que les technologies et les enjeux évoluent à un rythme d'enfer, souhaitons seulement que l'auteur puisse nous offrir une édition révisée au cours des prochaines années. Souhaitons-lui même qu'un éditeur anglophone reconnaisse la valeur de son œuvre et lui donne les moyens de l'adapter et de la publier dans la langue de Shakespeare, car *Le Disque ne tourne pas rond* est un livre unique, qui n'a pas vraiment d'équivalent chez nos voisins du sud.

## LE DISQUE NE TOURNE

PAS ROND

Alain Brunet  
Éditions Coronet

EN BREF

TÉLÉVISION

## Censure à TQS?

Le Conseil de presse du Québec a partiellement retenu vendredi dernier une plainte qu'il avait reçue du journaliste Gary Arpin contre son propre employeur, le réseau TQS, une situation inusitée dans le monde des médias. Le journaliste reprochait à TQS d'avoir refusé de diffuser le reportage qu'il avait réalisé à propos de la grève des artisans de l'information de Radio-Nord en Abitibi, alors qu'il avait été envoyé dans la région justement pour produire deux reportages sur des conflits de travail, celui à la fonderie Noranda et celui à Radio-Nord. TQS, propriété de Cogeco qui est un partenaire de Radio-Nord, soutenait que l'intérêt public du reportage n'était plus «prédominant» et que «TQS ne couvrirait jamais le déroulement des conflits de travail». Le Conseil de presse rejette ces arguments et retient la plainte contre le réseau pour «atteinte au droit du public à l'information». Par contre le conseil a estimé que le plaignant n'avait pas démontré que les dirigeants de Cogeco étaient intervenus pour faire censurer le reportage.

MAGAZINE

## Lire divorce de Pierre Assouline

Selon l'Agence France-Presse (AFP), l'écrivain et journaliste bien connu Pierre Assouline aurait été écarté de son poste de rédacteur en chef du magazine littéraire *Lire*, qui avait été fondé en 1975 par Bernard Pivot et Jean-Louis Servan-Schreiber. L'AFP fait état d'une «crise de confiance» et d'une «difficile cohabitation» entre Pierre Assouline et le groupe Express-Expansion, qui édite *Lire*. M. Assouline, qui avait chaussé les bottes de Bernard Pivot lorsque ce dernier avait volontairement quitté son poste, serait remplacé par François Busnel, actuel rédacteur en chef adjoint à la rubrique livre de *L'Express*.

RÉSEAUX

## Sérieux examen pour la BBC

L'affaire fait grand bruit en Grande-Bretagne, où la BBC est considérée comme un monument: le groupe de communications sera soumis à un examen public sans précédent qui pourrait mener à des changements importants dans son mode de fonctionnement. Le gouvernement britannique a en effet lancé la semaine dernière une vaste consultation publique auprès de la population sur la BBC, consultation qui se terminera en mars et qui sera suivie d'un Livre blanc gouvernemental sur l'avenir de la BBC. Tout est sur la table, y compris le mode de financement du grand groupe audiovisuel ainsi que son encadrement par le gouvernement. Cette consultation survient alors que la BBC traverse la plus grave crise de son histoire et qu'une commission indépendante doit remettre à la mi-janvier son rapport sur les conditions de la disparition du scientifique David Kelly, un rapport qui doit mettre en lumière, semble-t-il, les errements de la BBC. La BBC, qui comprend entre autre deux grandes chaînes de télévision généralistes, une chaîne d'information continue et cinq stations de radio, compte 24 000 salariés dont 2000 journalistes, et en 2002-2003 son déficit d'exploitation s'élevait à 580 millions d'euros. C'est la reine qui nomme son conseil des gouverneurs de douze membres.

JOURNALISME

## Menaces en Haïti

Reporters sans frontières (RSF) a sonné l'alarme vendredi concernant une «nette dégradation» de la liberté de presse en Haïti, alors qu'en 48 heures près d'une dizaine de médias avaient été fermés ou victimes de violences et d'actes d'intimidation. L'organisme a recueilli de nombreux témoignages d'agressions et de menaces envers plusieurs journalistes de différents médias, alors que la tension est très vive entre les partisans du président Aristide et ses opposants. Quelques jours auparavant, Reporters sans frontières avait justement décerné son prix annuel à un «défenseur de la liberté de presse» à Michèle Montas, ancienne directrice de Radio Haïti Inter engagée dans la lutte contre l'impunité, depuis l'assassinat de son mari en avril 2000, le journaliste Jean Dominique. RSF avait également accordé son prix «Reporters sans frontières» à Ali Lmrabet, emprisonné par le régime marocain pour avoir publié des dessins de presse critiques envers le roi Mohammed VI.

JEUX

## Un joueur indemnisé pour vol d'armes virtuelles

(Reuters) — Un tribunal chinois a ordonné à une société de jeux vidéo en ligne de rendre à un joueur des objets virtuels dérobés sur son compte par un pirate d'Internet, dont un stock imaginaire d'armes biochimiques. Li Hongchen, 24 ans, avait consacré deux ans et 10 000 yuans (près de 281 \$CAN) à acquérir des cartes à jouer, amassant des armes et des victoires dans le populaire jeu en ligne *Hongyue*, ou «Lune rouge», avant que ses armes virtuelles ne soient volées en février dernier, a annoncé vendredi l'agence de presse Chine nouvelle. Li a demandé à la société Beijing Arctic Ice Technology Development d'identifier le joueur qui a dérobé ses biens. La société a refusé, en disant qu'elle ne pouvait fournir aucune information relative à la vie privée d'un joueur, a ajouté la même source. La police n'a pas non plus donné satisfaction à Li, qui a donc porté l'affaire devant la justice, exigeant 10 000 yuans de compensation, a précisé Chine nouvelle.

# LE DEVOIR

## CULTURE

### Le premier western fête ses 100 ans

ASSOCIATED PRESS

Los Angeles (AP) — Son revolver tendu vers un groupe d'honnêtes citoyens assis dans la pénombre, le malfaiteur appuie sur la détente. De la fumée s'échappe du canon. Des femmes s'évanouissent, des hommes crient.

Il y a un siècle, par une nuit de décembre 1903, une semaine avant Noël, les spectateurs d'un petit théâtre de Manhattan découvraient *The Great Train Robbery*, ancêtre du western. Le coup de feu était parti sans bruit, si ce n'est des accents dramatiques du piano droit. L'homme au revolver était un acteur nommé George Barnes. Sans flashes ni tapis rouge, la modeste première d'un petit film muet de 11 minutes sur l'attaque d'un train, projeté entre deux sketches au Luban's Museum sur la 14<sup>e</sup> rue, apparaît aujourd'hui comme l'acte de naissance de l'industrie cinématographique.

C'est le moment où les films «ont commencé à ne plus être une nouveauté pour devenir ce qu'ils allaient bientôt être», explique Jere Guldin, conservateur des archives de cinéma et de télévision de l'université de la Californie à Los Angeles (UCLA). «C'est l'année où le film de fiction a vraiment commencé à faire effet». *The Great Train Robbery*, ou *Le Vol du Grand Rapide*, fit sensation. Le film resta le plus gros succès du cinéma pendant plus d'une décennie, jusqu'à la sortie de *Naissance d'une nation*, de D. W. Griffith, en 1915. Ce premier western et ceux qui suivirent «finirent par créer le système des studios», explique Randy Haberkamp, programmateuse à l'Académie des arts et techniques du cinéma.

## Les dix meilleurs disques d'ici en 2003

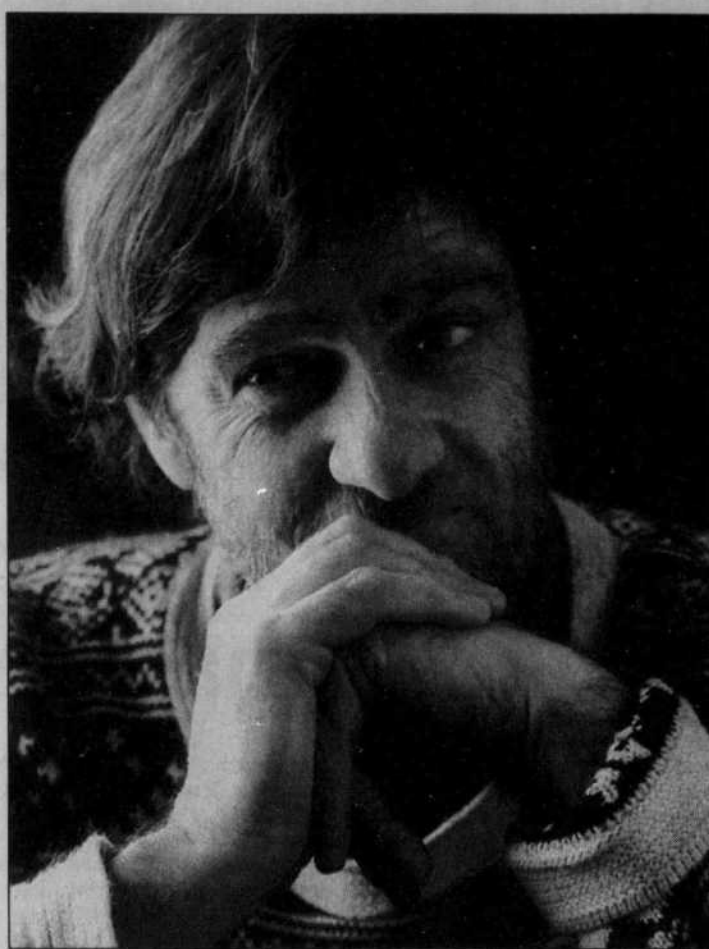
L'année des variétés (1)

SYLVAIN CORMIER

C'est le temps de la remise des notes. Voici mes chouchous. Entendez par «chouchou» que je ne suis pas prof, absolument pas tenu à l'objectivité, et que mon seul critère est celui de la durée: après le passage entre mes deux oreilles de quelques centaines de parutions locales, il me reste donc celles-là. Par ordre très relatif d'importance: ça peut encore changer avec le temps. Demain, ce sont les disques venus d'ailleurs qui s'y collent. Lundi et mardi prochains, c'est au tour des spectacles. Oui, Springsteen a une sacrée longueur d'avance. Mais couronnons d'abord l'onc' Pluflu. Il le mérite.

■ **1. Chants d'épuration**, Plume Latraverse. Œuvre absolument majeure, qui est à Plume ce que *Time Out Of Mind* fut à Dylan: la preuve qu'on a encore bien besoin de ce regard-là pour comprendre le monde (et en rire et en pleurer). Travail d'écriture et de réécriture en profondeur, où pertinence et truculence s'embrassent plus affectueusement que jamais, le disque en dit extrêmement long «sans nommer d'un nom» sur l'usure du temps et la perspective de la mort, mais surtout sur la vie qui, fatalement, «nous rattrape». Foi de flanc mou.

■ **2. Kanasuta**, Richard Desjardins. Sa «guétard» brandie comme une hache de guerre déterrée, revoilé Desjardins cinq ans après *Boom Boom*, et il était temps. Tout, là-dessus, est essentiel, pertinent et militant, mais tout est beau, aussi, merci à la réalisation très impressionniste d'Yves Desrosiers. Ma préférée a pour titre *Jenny* et rend hommage aux gens qui travaillent tout le temps et parviennent à s'aimer quand même. «Je n'ai-tu braillé du noir à tout-voilà lâcher / comme si j'étais dans un concours de courage / Nos seules vacances c'était



Plume Latraverse

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

quand on allait s'coucher, / mais laisse-moi t'dire, ta peau c'est mieux qu'une plage.»

■ **3. La vache qui pleure**, Kate et Anna McGarrigle. Vingt-trois ans après *The French Record*, la maman et la tante de Rufus Wainwright nous ont enfin gratifiés d'un deuxième disque majoritairement francophone. *La Vache qui pleure* est à chérir d'autant qu'on ne sait pas quand il y aura le suivant: gaitons donc pleinement et longtemps ces sombres, belles et mélancoliques histoires. Et ces

guitares, banjos et pianos, ces ambiances un brin hippie et surtout ces timbres gracieux et joliment nasillards qui harmonisent comme si on était déjà au paradis.

■ **4. Le décor**, Stefie Shock. Le cher Steppette Choupette — désolé, c'est la faute à Guy A. Lepage — voulait un album parfait, et il est passé bien près de l'obtenir. *Splendide Décor* en clair-obscur, où les histoires non foncées de gars «qui surnaient seul dans le couvent» sont données sur des musiques généralement bondissantes et réjouis-

santes, latino ici, électro-pop là, irrésistiblement dansantes à tous les tours et détours. Mon disque «moderne» de l'année.

■ **5. Entomologie**, Urbain Desbois. La plus curieuse bête à chansons du Québec a proposé un album de chansons d'amour qui ne ressemble en rien aux autres albums de chansons d'amour. Question d'intelligence, d'honnêteté, de sensibilité. Et de finesse dans l'artisanat. *Entomologie* est le contraire d'un album lourdaud et touffu: il y a dans les arrangements toutes sortes de subtilités qu'on perçoit à chaque nouvelle écoute, un peu comme un disque des... Beatles. De ma part, le compliment ultime.

■ **6. Nancy Dumais**, Nancy Dumais. J'avais tellement aimé *Le Nombril* que j'ai eu envers ce disque éponyme une première réaction de rejet: plus direct, moins léché, je croyais y perdre ce que je croyais apprécier le plus de la chanson selon Nancy Dumais (et son acolyte Martin Bachand): cet art de la pop caressante et bonne à fredonner. Après réécoute, j'ai compris: on a gagné en authenticité ce qu'on a perdu en vernis. Pour peu qu'on lui laisse le temps, tel un onguent qu'il faut froter longtemps, ce disque pénètre. Et fait du bien par où il chauffe.

■ **7. Il n'y a qu'une histoire**, Georges Langford. Le beau méconnu de la chanson d'auteur des années 70, chanteur du déracinement et de la dignité humaine, créateur de *Thunder Bay* et *Le Frigidaire*, est revenu au disque après un hiatus d'un quart de siècle. Avec les îles-de-la-Madeleine en bagage et des chansons à la fois tendres et vivifiantes. Ma préférée, *Le Havre qu'est glé*, douce valse sur lit de cordes, est farcie de ces petits détails criants de vérité qui rendaient *Thunder Bay* si évocatrice: «Ils ont formé des équipes de hockey / Sans arbitre

(...) Y s'passent le fort par les vitres de chars (...) Carnaval sauvage / Sans reine ni tirage / Le havre qu'est glé».

■ **8. Lumières**, Louise Forestier. Je suis a priori contre les refontes, parce que ça tend à remplacer les versions originales dans les mémoires, mais il faut bien faire une exception, une lumineuse exception, et considérer ce *Lumières* comme le nouvel éclairage nécessaire de chansons trop longtemps restées dans l'ombre. Il émane de ce disque une force tranquille, une charge émotionnelle toute contenue qui, ma foi, supporte plus qu'élegamment la comparaison avec les moutures d'époque.

■ **9. Tid'lidop!**, Shilvi. Pourquoi un disque pour enfants dans cette liste? Parce que j'aime Shilvi, sa drôle de p'tite voix de poupée, ces musiques agréables qui maîtrisent l'air de rien des genres aussi divers que la bossa, le jazz un brin swing, la pop délicate ou la simple berceuse. Ces textes qui racontent à la fois joliment et pas bêtement des vraies histoires d'enfant. Mais j'aime peut-être surtout que, dans le monde très pontifiant et très commercialement ciblé de la chanson pour tout-p'tits, il y ait au moins un choix sympathique.

■ **10. Katak**, Florent Volland. Il y a sur ce disque de facture extraordinairement soignée tout ce que je veux d'un album folk-rock *made in America*: des guitares partout, jouées par les meilleurs des alentours, des chœurs d'une infinie beauté, des mélodies qui coulent aussi naturellement que le sang dans les veines, des arrangements d'un goût aussi sûr que ceux d'un Daniel Lanois quand il travaille avec un Emmylou Harris. Rien que des qualités. Si ce n'était de la langue innue qui m'égratigne l'oreille — j'y peux rien, c'est physique —, cet extraordinaire *Katak* serait tout en haut de la liste.

Luc Chessex, photographe officiel d'Ernesto Guevara

## Le Che et le photographe

Luc Chessex, 67 ans, a été le photographe officiel d'Ernesto «Che» Guevara à Cuba, en 1963. Il raconte un homme froid, sarcastique, un puritain phobique de la photo.

LE MONDE

Quand on lui cite le nom d'Ernesto «Che» Guevara, le photographe suisse Luc Chessex, paisiblement retiré dans son appartement de Lausanne, la ville où il est né en 1936, semble un peu lassé du sujet. Il n'a pas «couvert» que le Che dans sa vie, quand même. Mais soit, il accepte d'en parler une fois de plus, sans hâte. «Il y a un dicton en Amérique latine: la meilleure affaire que vous puissiez faire dans votre vie est d'acheter un Argentin au prix qu'il vaut et de le revendre au prix qu'il pense valoir». Vieille blague pour dire que le mythe commandant n'était pas un type très sympathique au quotidien. Il l'a peu fréquenté, du reste, même s'il a été son photographe officiel, choisi par Guevara en personne, et n'a pas été un de ses amis — Guevara avait-il des amis, d'ailleurs, peut-on appeler amitié son pacte avec le Cubain Fidel Castro? Pourtant, le destin météorique du Che et sa fin tragique, en octobre 1967, en Bolivie, ont pris pour tous une telle force de mythe que lui non plus n'a pu y échapper.

Il ne croit pas que Fidel Castro ait voulu, comme on l'a dit, se débarrasser de Guevara en ne lui assurant pas le soutien du PC bolivien sur place. La réalité est plus simple: «Pour les Soviétiques, Che était un petit-bourgeois aventuriste, et les communistes boliviens avaient la même position. Il n'a pas été reçu avec enthousiasme par les Boliviens, très nationalistes, qui n'admettaient pas qu'un étranger vienne faire la révolution chez eux, un Argentin de surcroît. La responsabilité est celle du Che, qui a insisté pour aller sur ce front, comme il avait voulu aller au Congo. Pour moi, Guevara était l'archétype du guerillero, un théoricien d'une exceptionnelle valeur au combat. Mais là, la méconnaissance du terrain était époustouflante. En Bolivie, la réforme agraire avait été faite, chaque paysan était propriétaire de sa terre, et le communisme c'était le diable. La population était viscéralement anticommuniste. Comment le Che a-t-il pu se tromper à ce point? Erreur énorme ou suicide. Son époque en Bolivie est une fuite en avant, il n'a jamais été aidé par les paysans



Ernesto «Che» Guevara

SOURCE TÉLÉ-QUÉBEC

boliviens, toujours trahi.»

Luc Chessex dit avec modestie être venu à la photographie par hasard. Jeune homme épris de liberté, il aurait voulu être officier de marine. Il prépare l'École navale française, quand un décret en interdit l'accès aux étrangers. La photo lui paraît alors offrir l'existence indépendante et mobile qu'il souhaitait. «Je n'aimais pas l'autorité. J'étais déjà embringué dans des mouvements tiers-mondistes, contre la guerre d'Algérie, etc. Un ami sartrien éminent, Michel Contat, m'avait fait lire ce que Sartre avait écrit de son séjour avec Simone de Beauvoir à Cuba, une série d'articles enthousiastes intitulée *Ourgan* sur le sucre. On sentait la menace américaine, les bombes, les vedettes, un péril réel. Cuba jouissait encore d'un prestige énorme. On ne parlait pas trop des camps de prisonniers ni des homosexuels. Je me suis dit que si des gens aussi brillants que Sartre ou Debray avaient été séduits, il n'y avait pas de honte à l'être à mon tour.»

En 1961, Luc Chessex s'est embarqué à Gènes pour Cuba, «avec l'idée de faire un grand reportage photographique. Le voyage m'a fait oublier mes rêves de marin. En arrivant, on m'a demandé d'acheter

un billet de retour, très cher, qui a soldé mes économies. J'ai fait quelques jobs comme photographe de plateau et connu l'écrivain Alejo Carpentier, à l'époque ministre de la Culture. De père français, de mère russe, né à La Havane, il parlait le français, adorait le vin et la cuisine. Il a lancé un magazine, *Peuple et Culture*, et m'a nommé photographe.»

En 1975, Luc Chessex doit quitter Cuba. «Je n'étais plus persona grata. J'étais tiers-mondiste, pas communiste. Les appareils techniques ont pris le pouvoir et je n'étais plus le bienvenu à Cuba. On avait jugé bon, au début, d'avoir des gauchistes européens, et puis c'était fini. Ça a été comme une rupture amoureuse. A posteriori, je ne regrette rien, ceux qui sont restés ne sont pas enviables. Cuba a été obligé d'investir dans le tourisme. Le sucre et l'industrie n'ont pas suivi, à cause du climat, du tempérament cubain, de la sensualité, etc. La vague de répression récente contre les intellectuels témoigne que Castro n'a plus sa vacuité d'avant.»

Rentré en Suisse, il collabore à divers journaux et sillonne le monde pour la Croix-Rouge, de l'Australie au Burkina Faso, du Japon au Mali, pendant 25 ans, ex-

pose, publie des livres aux titres éloquentes: *Nous ne voulons pas d'un monde où la garantie de ne pas mourir de faim s'échange contre le risque de mourir d'ennui* (citation du *Traité de savoir-vivre*, de Raoul Vaneigem) ou, récemment, *The Greatest Risk in Life is to Risk Nothing* (*Le plus grand risque dans la vie est de ne rien risquer*). Il enseigne la photo dans plusieurs ateliers, à Zurich, à Vevy, à Bamako (Mali). «La grande époque du photojournalisme est loin derrière nous. Lorsque Cartier-Bresson et les gens de Magnum ont traité Cuba, la tâche était très dure, il fallait boucler un sujet à toute allure. Photographe de presse, c'est de l'abattage. Et, à 67 ans, je ne suis sans doute plus d'attaque pour la Sierra Leone ou le Libéria.»

A propos, ces clichés de Guevara, les seuls que celui-ci ait sollicités et agréés, peut-on les voir? Luc Chessex marmonne, étude: oui, pourquoi pas, enfin non, il ne les a pas ici, ils sont en lieu sûr, d'ailleurs il ne doit pas... Et même, il ne veut pas du tout. Courtois et inflexible. Il a donné sa parole à Guevara — ce Che distant, peu aimable, idolâtré comme un rock star par la chance et le talent d'autres confrères — et la respecte au-delà de la mort. Tant pis pour la gloire, c'est une affaire de morale, et l'ego n'est pas son fort. Une photo singulière du Che par Chessex rivalise pourtant avec les cinq ou six plus fameuses. On y voit des gamins boliviens de Vallegrande, après la mort de Guevara, jouer en cachette avec une feuille de papier découpé représentant les traits du guerillero martyr. Le soleil, en traversant les trous de la feuille, dessine sur le trottoir son visage en ombre chinoise. Un jeu de gosses, un tour de magie vite escamoté. Et déjà comme une réponse au célébrissime instantané d'Alberto Korda: l'archange au béret n'y est pas livré frontalement à l'admiration, mais de manière indirecte, projeté sur la poussière du sol. Entre le portrait du héros illuminé, presque religieux, de Korda et l'ombre fugitive captée par Chessex s'étend la zone imaginaire et politique d'une projection, en effet, d'un fantasme que l'histoire n'a pas fini de creuser. «Ce qui m'intéressait, ce n'était pas de prendre Fidel ou le Che en eux-mêmes, mais plutôt leur reflet répandu dans le pays»

«Ce qui m'intéressait, ce n'était pas de prendre Fidel ou le Che en eux-mêmes, mais plutôt leur reflet répandu dans le pays»

«Ce qui m'intéressait, ce n'était pas de prendre Fidel ou le Che en eux-mêmes, mais plutôt leur reflet répandu dans le pays. Pourquoi donc suis-je allé à Cuba? Peut-être à cause de mon père qui fumait le cigare. Enfant, les boîtes me faisaient rêver.»

Cinéma québécois

## Une année faste

JOCELYNE RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Québec — On peut difficilement imaginer une année plus faste pour le cinéma québécois que celle qui s'achève, à telle enseigne qu'il s'agit certainement du fait majeur du Québec culturel en 2003.

Augmentation des budgets gouvernementaux, production imposante et diversifiée, nouvelle cuvée de réalisateurs prometteurs, fréquentation en salles record, critique élogieuse, participation à de nombreux festivals internationaux, prix prestigieux à la pelle, avec, en prime, la rumeur d'une nomination aux prochains Oscars... on dirait bien que tout se met en place pour célébrer la naissance — certains diront «enfin!», après des décennies de tâtonnements — d'un véritable cinéma national. On n'en est plus à se demander si on aime ou pas le cinéma fabriqué au Québec. Sa qualité n'est plus à démontrer — il serait trop long de faire la liste des prix reçus cette année de par le monde — et le public est au rendez-vous.

Elle est donc bien révolue l'époque où cinéma québécois rimaît avec «succès confidentiel» et échec financier. Cette année, plusieurs films ont fait sonner le tiroir-caisse, en se remplissant de millions de dollars de recettes, dont *Séraphin: Un homme et son péché* (huit millions de dollars), de Charles Binamé, *La Grande séduction* (sept millions), de Jean-François Pouliot, et *Les Invasions barbares* (six millions), de Denys Arcand, véritable locomotive du film québécois en 2003.

Phénomène nouveau: malgré toute sa notoriété, le film d'Arcand n'a pas pour autant éclipsé d'autres œuvres. Au Québec, l'embaras du choix a remplacé «le» succès de l'année. *Québec-Montréal*, *Mambo Italiano*, *Nez rouge*, *La Face cachée de la lune*, *Gaz Bar Blues*, *Sur le seul* sont autant de films qui ont contribué à forger le nouveau visage — de plus en plus complexe — du cinéma québécois.

La cuvée 2004 devrait aussi réserver de belles surprises. Parmi les tournages en cours ou annoncés, notons le premier long métrage de Guy A. Lepage, *Camping sauvage*, *Monica la mitraille* et un remake d'*Aurore l'enfant martyr*.

**CHEZ OLIVIERI**  
CHOIX EXCEPTIONNEL DE LIVRES-CADEAUX

5259, Côte-des-Neiges  
Montréal, Qc H3T 1Y1  
Tél.: 514-739-3639  
Métro Côte-des-Neiges  
service@librairieolivieri.com